

Classement de l'article | 7 oct. 2010 | L'Express Ottawa | Karine Régimbald  
karine.regimbald@ttanscontinental.ca

# Les Faucons de Franco-Cité ajoutent une victoire à leur fiche

Malgré une pluie battante et de la boue, les Faucons de Franco-Cité ont remporté le match qui les opposait aux Griffons de Glebe par la marque de 14 à 8. Cette victoire porte la fiche des Faucons à deux victoires et zéro défaite cette saison.

« Dans ce type de condition de météo, ça devient un match où le positionnement sur le terrain devient très important, fait valoir Paul Denis, enseignant en affectation spéciale.

Au deuxième quart, Glebe a réussi à marquer un touché pour prendre les devant dans la rencontre 7 à 0 et a ensuite marqué un point supplémentaire à la suite d'un placement raté.

Les Faucons ont par la suite effectué une remontée en alliant attaque au sol et passe pour inscrire leur premier touché. Alven Julien a permis à Franco-Cité de marquer les premiers points du match pour les Faucons.

Avec à peine cinq minutes à jouer, les Faucons ont repris les choses en main. Alors que le tableau indiquait un pointage de 8 à 7 pour Glebe, Olivier Miguel de Franco-cité a bloqué un essai de botté de dégagement. «Avec le momentum offert par ce jeu, l'attaque des Faucons a exécuté une séquence de jeux qui a déstabilisé les Griffons pour mener à un touché d'Anthony Olivera et prendre l'avance», commente M. Denis.

Le prochain match des Faucons de FrancoCité se tient ce matin contre Notre-Dame, à compter de 9h30 à la St-Joseph Catholic High School lors d'un Football Jambury. Cette journée de football secondaire est une occasion d'amasser des sous pour Centraide.

Printed and distributed by NewspaperDirect | www.newspaperdirect.com, US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

Classement de l'article | 7 oct. 2010 | L'Express Ottawa | Par Diego Elizondo

# Les écoles francophones d'Orléans

Selon un article paru dans LeDroit datant de 1940, la première école d'Orléans ouvrit ses portes en 1860 dans une maison à deux étages, propriété de Mme Waters. Par contre, le livre *Le villageois, initiation historique et folklorique d'Orléans*, l'oeuvre du Docteur Major enfin réalisée ! (1973) affirme que la première école aurait accueilli ses premiers étudiants en 1870 sur l'emplacement de la ferme Youville, où les enseignantes étaient les Soeurs Grises.

Quoi qu'il en soit, on procède en 1890 à l'ouverture de la première école permanente d'Orléans, une école francophone séparée, qui portait le nom d'Académie Saint-Joseph, qui se trouvait près de l'église, en face du boulevard Belcourt.

L'Académie était construite en bois, avec deux étages et quatre classes, chauffées par cinq petits poêles. Il n'y avait pas d'eau courante, ni d'électricité et les toilettes étaient à l'extérieur. Les enseignantes sont des religieuses jusqu'en 1965.

C'était une école mixte. Par contre, à la récréation, les garçons allaient jouer à gauche et les filles à droite. À cette époque, par contre, nombreux étaient ceux qui décrochaient de l'école pour aller aider sur la ferme familiale.

En 1918, l'Académie ferme temporairement durant 4 à 5 semaines en raison de la grippe espagnole, avant de fermer définitivement en 1939 puisqu'elle était dorénavant désuète.

Pour la remplacer, on construit en 1940 un édifice en briques rouges foncées, légèrement plus à l'Ouest : l'école Saint-Joseph.

Construite au coût de 14 200\$, l'école incluait des systèmes de chauffage, d'eau chaude, d'électricité et le système de ventilation était le meilleur de toutes les écoles de la région.

Jusqu'en 1950, l'école comptait des 9e et 10e années, chose exceptionnelle pour une école francophone en Ontario. En 1969, l'école ferme ses portes et pour servir d'entrepôt, pour être finalement démolie en 1984. Les classes élémentaires sont dorénavant enseignées dans trois nouvelles écoles : Notre-Dame du Cap (ouverte en 1950), Saint-François (1954) et Présault (1955).

En 1969, on ouvre l'école intermédiaire Léo D. Côté (1911-1973), nommée d'après un résident et célèbre conseiller scolaire d'Orléans qui fut l'un des premiers présidents francophones des écoles séparées d'Ottawa-Carleton, en 1972. L'école, qui sera la seule du niveau intermédiaire dans l'histoire d'Orléans, est convertie en école élémentaire en 2003 et rebaptisée l'école élémentaire catholique Saint-Joseph d'Orléans.

L'année 1972 voit apparaître la première école secondaire d'Orléans, l'école Garneau. Nommée en honneur de l'historien canadienfrançais François-Xavier Garneau, cette école est l'une des premières écoles secondaires franco-phones subventionnées par la province et demeurera une école publique jusqu'en 1989 avant de devenir une école catholique. Construite par le célèbre architecte Paul Schoeler dans un style qui rappelle *Terre des hommes* (Expo-Montréal 1967), l'école deviendra vite une institution célèbre d'Orléans et restera pendant 25 ans la seule école secondaire francophone d'Orléans (1972-1997).

En 1989, le nombre d'écoles à Orléans explose et on inaugure l'école Jeanne-Sauvé, la première école élémentaire francophone publique d'Orléans.

En 2010, le centre des Métiers ( Campus Alphonse-Desjardins) de la Cité collégiale est devenu la première institution postsecondaire d'Orléans. Dorénavant, un étudiant peut compléter la totalité de ses études à Orléans.



Aujourd'hui, avec une population de plus de 100 000 habitants, Orléans compte un total de 41 écoles, dont 17 écoles francophones publiques et catholiques. De ce nombre, trois établissements sont des écoles secondaires francophones.

Classement de l'article | 7 oct. 2010 | L'Express Ottawa | Par Kristina Brazeau  
kristina.brazeau@transcontinental.ca

# L'Université d'Ottawa ouvrira un centre d'engagement communautaire cet hiver

L'Université d'Ottawa terminait une série de consultations auprès des étudiants et de la communauté universitaire cette semaine pour les interroger sur les services qu'ils aimeraient retrouver dans le nouveau centre d'engagement communautaire Au service du monde, qui ouvrira en janvier.

«L'idée est de montrer aux étudiants que c'est important de redonner à la communauté. On ne veut pas seulement former de bons citoyens mais des citoyens du monde », explique Andrée Dumulon, directrice du Bureau des communications de l'Université d'Ottawa.

Pour bien répondre aux besoins de la communauté universitaire, l'Université a choisi de sonder les étudiants et professeurs sur un forum virtuel et des groupes de discussion.

« Nous avons consulté les étudiants pour savoir ce qu'ils veulent retrouver dans le centre. Nous avons lancé des questions comme "Est-ce que le service communautaire devrait être obligatoire pour l'obtention du diplôme?". Pour certains étudiants, qui ont grandi en Ontario, c'est une continuation parce que le service communautaire est obligatoire pour l'obtention du diplôme secondaire. Mais d'autres qui n'ont pas vécu ça ont une opinion différente», indique Mme Dumulon.

De façon préliminaire, les étudiants semblent trouver important le service communautaire et sont intéressés à faire des stages selon elle.

Un programme est actuellement déjà offert au centre Au service du monde, qui consiste à obtenir des crédits en effectuant un stage dans un organisme sans but lucratif local.

«Pour certains cours, les étudiants peuvent obtenir trois crédits en effectuant un stage dans un organisme caritatif. Ils peuvent appliquer leurs connaissances dans un vrai milieu et bâtir des réseaux. L'an dernier, il y a eu 800 placement et cette année, c'est 1600.»

Pour le moment, ce programme est disponible au niveau local seulement, mais Mme Dumulon souhaite le voir s'étendre aux niveaux national et international.

Des stages auprès d'organismes caritatifs dans des pays en voie de développement ou encore un stage dans un organisme à travers le monde pour faire de la recherche pourraient aussi être offerts au centre, selon Mme Dumulon.

Printed and distributed by NewspaperDirect | www.newspaperdirect.com, US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

Classement de l'article

| 7 oct. 2010

| L'Express Ottawa

Par Kristina Brazeau

kristina.brazeau@transcontinental.ca

# La construction d'une serre solaire sur le point de débiter à Gisèle-Lalonde

La première pelletée de terre pour la construction d'une serre solaire comprenant une salle de classe aura lieu demain (vendredi) après-midi à l'école secondaire publique Gisèle-Lalonde.



Photo : Kristina Brazeau

**Les jeunes ont semblé beaucoup apprécier l'activité et se affrontés lors d'une course amicale.**

La construction de cette serre viendra conclure la phase 3 du projet Karyne, fondé à la mémoire de Karyne Maisonneuve, une fillette décédée du cancer en 2006, par ses parents et ses frères et soeurs.

Construite au coût de 90 000\$, la serre sera un bâtiment entièrement séparé de l'école située entre l'éolienne (installée dans le cadre de la phase 1 du projet) et de l'établissement.

«La serre sera complètement autosuffisante. Elle fonctionnera à l'énergie solaire. L'arrière sera fait de foin pour l'isoler », explique Carl Maisonneuve, le papa de Karyne.

La construction devrait commencer cet automne pour se terminer au printemps. Si tout va bien, les premiers élèves pourront l'utiliser à la fin de l'année scolaire ou en septembre 2011.

L'équipe du Projet Karyne travaille depuis un an à amasser l'argent qui servira à la construction. Différentes collectes de fonds ont été organisées et des demandes de subvention ont été effectuées. Jusqu'à présent, les commanditaires principaux sont EDC Community Environment Fund, Sobey's, La fondation des amis de l'environnement TD, Genivar, Great Outdoors et United Rentals.

Deuxième course de bateaux solaires

Une centaine de jeunes ont par ailleurs pris part à la deuxième course de bateaux solaires à Gisèle-Lalonde organisée par le Projet Karyne vendredi dernier.

Près d'une dizaines d'écoles anglophones et francophones de la région ont participé à cette activité qui consistait à construire un modèle de bateau solaire et participer à une course amicale par la suite.

«Les jeunes embarquent vraiment», s'est réjoui M. Maisonneuve.

Cette course fait partie de la phase deux du projet qui consistait à intégrer des activités écologiques et reliées à l'énergie renouvelable à l'école.

D'autres initiatives ont aussi été mises en place dans l'école comme le compost et l'intégration de vaisselle lavable à la cafétéria notamment.

Printed and distributed by NewspaperDirect | www.newspaperdirect.com, US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

7 octobre 2010 | Le Droit | ARIANE ARIANE LACOURSIÈRE LACOURSIÈRE LaLaPresse Presse MONTRÉAL —

# Trop facile pour des secondaire 3

Soupçonnant que la nouvelle épreuve uniforme de français de secondaire 5, imposée depuis juin dernier par le ministère de l'Éducation (MELS), était trop facile, un professeur de la Rive-Sud de Montréal a fait passer cet examen à ses élèves de secondaire 4 le mois passé. À sa grande surprise, la majorité de ses jeunes, qui ne maîtrisent en fait que les compétences de secondaire 3, ont réussi haut la main l'examen ministériel.

« Mes conclusions vont au-delà de ce à quoi je m'attendais. Le nouvel examen de secondaire 5 a été réussi facilement par plusieurs de mes élèves qui n'avaient qu'un bagage de secondaire 3 », explique Benoît Paquin, qui enseigne le français en secondaire 4 et 5 à l'école secondaire Jacques Rousseau à Longueuil.

En septembre, M. Paquin a demandé à ses nouveaux élèves de secondaire 4 de composer un texte explicatif, comme ils ont appris à le faire en secondaire 3, et d'y ajouter « un peu d'opinion ». Il a d'abord corrigé ces textes en utilisant la grille de l'ancienne version de l'épreuve uniforme de français. Ses élèves ont ainsi obtenu une moyenne de 57 %.

Il a ensuite corrigé les textes en utilisant la grille du nouvel examen ministériel, imposée depuis juin. Résultats : ses jeunes ont cumulé une moyenne de 72 %.

Alors que les élèves de secondaire 5 du Québec devaient auparavant rédiger un texte argumentatif étoffé pour leur épreuve finale, les jeunes de juin 2010, les premiers issus de la réforme scolaire, ont plutôt eu à écrire une lettre ouverte. Dans l'ancien texte argumentatif, 20 % de la note finale était attribué à l'« organisation stratégique » du texte. Dans la lettre ouverte, ce critère a disparu et 25 % est plutôt attribué à la « cohérence du texte ».

## Réforme

Pour M. Paquin, il s'agit d'une stratégie pour faciliter le passage des enfants de la réforme. Dès qu'il a lu les nouveaux critères de correction, il s'est douté que les jeunes pouvaient maintenant se contenter de « donner leur opinion, sans structure argumentative », pour passer l'épreuve.

En mai dernier, le MELS avait assuré que le nouvel examen était tout aussi exigeant que l'ancien. M. Paquin a voulu vérifier ces dires en testant ses jeunes élèves.

« Les résultats sont épeurants. Les cours de français de secondaire 4 et 5, où on doit enseigner les stratégies d'argumentation ne servent plus à rien », dit-il.

M. Paquin précise que ses élèves sont issus du programme international donc « forts académiquement, surtout au niveau de l'orthographe ». « Mais malgré tout, leurs compétences de 3e secondaire ont suffi pour leur faire passer la lettre d'opinion, mais pas le texte argumentatif », répète-t-il.

L'enseignant affirme avoir corrigé les examens en utilisant les grilles et les textes types du MELS. Il a même laissé trois heures plutôt que 3 h 30 à ses élèves pour compléter le tout.

Le Ministère de l'Éducation a préféré ne pas commenter ce dossier.

Printed and distributed by NewspaperDirect | www.newspaperdirect.com, US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

7 octobre 2010 | Le Droit | FRANÇOISFRANÇOISPIERREPIERRE DUFAULT  
fpdufault@fpdufault@ledroit.ledroit.com com

# Les services en français au coeur de la lutte dans Collège

Les services en français sont au coeur de la lutte dans le quartier Collège, à Ottawa, la candidate Lynn Hamilton ayant décidé d'en faire une priorité électorale.

Membre du comité consultatif sur les services en français, Mme Hamilton estime que les résidents francophones de sa communauté de l'ouest de la ville « ne sont pas aussi bien servis » que leurs concitoyens anglophones.

Cinq autres candidats tenteront de déloger le conseiller sortant Rick Chiarelli, le 25 octobre prochain. Parmi eux, on retrouve le programmeur informatique Ralph Anderson, qui souhaite gérer l'hôtel de ville de façon plus prudente, et Catherine Gardner, qui veut davantage pour le logement abordable et la lutte à la pauvreté.

John Campbell s'est lancé dans la course parce qu'il estime que le train léger coûtera trop cher. Julia Ringma, quant à elle, dit prêcher le changement parce qu'elle en a assez d'un « conseil dysfonctionnel ». Le nom de William MacKinnon sera également sur les bulletins de vote.

S'il est réélu, M. Chiarelli promet de garder un oeil sur les impôts fonciers et de se concentrer sur les services de base.

Rick Chiarelli fait partie du paysage politique d'Ottawa depuis 30 ans. Le cousin de l'ancien maire Bob Chiarelli a été élu pour la première fois en tant que conseiller scolaire à l'âge de 19 ans. Il a fait le saut en politique municipale six ans plus tard, en 1988. M. Chiarelli représente le quartier Collège — d'abord appelé Baseline — au sein de la grande Ville d'Ottawa depuis la fusion, en 2000. Réélu sans opposition en 2003, il a récolté 73 % des voix contre deux opposants lors des élections de 2006.

Printed and distributed by NewspaperDirect | www.newspaperdirect.com, US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

*Classement de l'article* | 7 oct. 2010 | *L'Express Ottawa*

# Les jeunes sont invités à hisser leur voix

Pour une deuxième année, les jeunes de partout au Canada sont invités à participer au concours et projet d'art public organisé en partenariat avec le Chaînon scolaire.

Dans le cadre du concours national de bannières Hissez vos voix!, les élèves de la 5e année à la 8e année doivent ainsi créer un concept original de bannière représentant un thème important pour les jeunes du pays.

« La CCN invite les jeunes à faire connaître leur vision inspirante, souligne Mme Marie Lemay, première dirigeante de la CCN. Grâce à ce concours, nos jeunes peuvent partager les événements, les gens et les symboles auxquels ils s'identifient. Nous avons hâte d'exposer leurs idées et leurs valeurs dans la capitale du Canada, pour le plus grand plaisir des résidents et des visiteurs. »

Lors de la première année du concours, sept bannières avaient été choisies sur un total de 800 soumissions. Les gagnants verront leur bannière flotter au parc Major's Hill entre les mois de mai et octobre prochains.

La date limite pour soumettre les projets est le 18 février 2011. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site Internet [capitaleeducanada.gc.ca/concoursdebannières](http://capitaleeducanada.gc.ca/concoursdebannières).

(K.R.)

Printed and distributed by NewspaperDirect | [www.newspaperdirect.com](http://www.newspaperdirect.com), US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.



7 octobre 2010 | Le Droit | LeDroit

# Profs et chargés de cours en faveur de la grève à Carleton

Deux syndicats de l'Université Carleton détiennent maintenant un mandat de grève.

L'unité syndicale représentant 800 professeurs, bibliothécaires et chargés de cours a voté à 88,5 % en faveur d'un mandat de grève. Ces employés sont sans contrat de travail depuis le mois d'avril. Les négociations achoppent entre autres sur la question de la permanence et sur les salaires.

La semaine dernière, 83 % des membres du syndicat des professionnels, des employés de soutien et des employés de bureau avaient aussi voté en faveur d'un mandat de grève. Leur convention collective venait à échéance à la fin juin. La sécurité d'emploi et le régime de retraite sont au coeur des négociations



Les deux unités souhaitent que ces mandats de grève envoient un message clair à l'employeur à l'effet qu'elles souhaitent des négociations productives dans le but d'en arriver à des signatures de conventions collectives.

Printed and distributed by NewspaperDirect | [www.newspaperdirect.com](http://www.newspaperdirect.com), US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

7 octobre 2010 | Le Droit | PIERRE JURY [pjury@ledroit.com](mailto:pjury@ledroit.com)

# Que la qualité universitaire soit reconnue

Le retour de l'automne marque la reprise des manifestations d'étudiants contre toute hausse appréhendée des frais universitaires.

Les mouvements sont particulièrement actifs au Québec où, paradoxalement, c'est là que les frais d'études post-secondaires sont les plus modestes. Ils sont aussi assez uniformes entre les universités. Sauf pour certains programmes bien précis, comme les maîtrises en administration pour cadres, il en coûte à peu près la même chose pour obtenir un baccalauréat à l'Université du Québec en Outaouais, à l'Université Laval ou à l'université McGill.

Pourquoi devrait-il en être ainsi ? Pourquoi cette politique d'uniformité des coûts pour des établissements qui offrent des formations universitaires parfois bien différenciées au plan de la qualité ?

Le gouvernement du Québec, en particulier, mais tous les autres gouvernements provinciaux, devraient réexaminer ce nivellement qui dénigre les efforts réalisés dans certains établissements pour recruter les meilleurs professeurs et leur offrir les meilleures conditions de recherche.

Récemment, le recteur de l'Université de Montréal, Guy Breton, a rappelé que l'institution qu'il dirige peinera à demeurer dans le peloton des 200 meilleures universités dans le monde. La situation est encore plus criante à McGill qui, elle, se classe au 19<sup>e</sup> rang mondial, au premier rang au pays dans le récent classement « QS World University Rankings », rendu public le mois dernier.

Les universités sont confrontées à une compétition constante pour attirer des professeurs de grand talent académique. Cette course est plus prononcée au Canada où l'effet démographique du babyboom pousse des dizaines de chercheurs universitaires à la retraite. Au Québec et dans les institutions de langue française, cette pression est encore plus complexe compte tenu des connaissances linguistiques demandées et qui restreignent d'autant le pool de candidatures possibles.

Les meilleurs professeurs vont chercher davantage de budgets de recherche, publient davantage dans les revues scientifiques. Ils apportent une renommée plus grande à leur université et stimulent plus de demandes d'inscription. Mais les universités ne peuvent exiger de frais plus importants que leurs voisines : il y a là un non-sens, un bris dans la logique loi de l'offre et de la demande. Une université qui a investi temps, efforts et ressources à recruter un noyau de professeurs de grand talent dans une faculté ou un département, devrait avoir un peu plus de marge de manoeuvre pour que sa tarification reconnaisse cette qualité supérieure.

La qualité, ça se paie. Mais de toute évidence, pas dans les universités du Québec. Il s'agit d'un non-sens que le gouvernement de Jean Charest devrait corriger.



Il ne s'agit pas là de replonger dans l'acrimonieux débat sur les frais d'études universitaires que les libéraux québécois majorent déjà à chaque année. Ce profond désaccord ne se réglera pas de sitôt. Il y a d'un côté les étudiants, appuyés par des militants de justice sociale qui tentent de déboulonner les arguments du genre : l'enseignement devrait être un droit pour tous qui ne s'arrête pas soudainement après l'école secondaire, la société a tout à perdre à gaspiller des cerveaux qui sont stoppés dans leur apprentissage pour des raisons tristement financières, etc. Ce sont des arguments valides qui ont tout à fait le droit d'être avancés et débattus. Tout autant que les arguments adverses à l'effet que l'enseignement de haut niveau prépare (généralement) à des carrières plus lucratives et que ces revenus futurs doivent être tenus en compte, que rien n'est gratuit en ce bas monde, que ce sont les enfants des classes moyennes et aisées qui bénéficient le plus des frais d'études en deçà de leurs coûts réels, etc. Nous n'en sommes pas encore à ce débat de société. Mais le principe interfacultés existe

déjà : il en coûte plus cher pour étudier en médecine et en droit qu'en sciences politiques. Permettre que des universités exigent des frais différents pour fréquenter leurs facultés n'est qu'une extension de cette gamme variée de tarifs universitaires.

Printed and distributed by NewspaperDirect | www.newspaperdirect.com, US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

7 octobre 2010 | Le Droit | MONTRÉAL — Ariane Lacoursière, La Presse

# Davantage au public, moins au privé

Le gouvernement québécois doit investir plus dans ses écoles publiques, quitte à cesser de subventionner les établissements privés. La réforme de l'éducation a nui au réseau scolaire public et le retour des connaissances est souhaitable. Voici les principales conclusions issues d'un sondage mené auprès de plus de 1000 Québécois par la firme Léger Marketing pour le compte de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).

Alors que se déroule actuellement la Semaine pour l'école publique, la FAE a sondé la population sur l'état du réseau scolaire.

Près de neuf personnes sur dix estiment que le gouvernement devrait investir davantage en éducation pour avoir une école publique de qualité. Environ 70 % des personnes sondées croient même que le gouvernement devrait cesser de financer les écoles privées pour améliorer l'école publique.

« On est agréablement surpris de voir que la population partage notre avis là-dessus, note le président de la FAE, Pierre St-Germain. On ne veut pas la mort du privé, mais on veut que les subventions réintègrent les écoles publiques. »

La réforme n'a pas non plus la cote auprès des Québécois. Quelque 62 % des personnes sondées croient que le Nouveau pédagogique a nui à l'école publique et 74 % souhaitent le retour d'un programme axé sur les connaissances. Les nouveaux bulletins de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, appliqués à partir de l'an prochain, pourraient être un premier pas dans cette direction. Un grand nombre de personnes sondées estiment qu'il faut mettre un frein à l'intégration d'enfants en difficulté dans les classes régulières. Quatre-vingts pour-cent estiment que le fait de mettre en place des classes spécialisées contribuerait grandement à l'amélioration de l'école publique.

Printed and distributed by NewspaperDirect | [www.newspaperdirect.com](http://www.newspaperdirect.com), US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

Classement de l'article | 7 oct. 2010 | L'Express Ottawa

# Une cohorte de 52 étudiants ont reçu des bourses de mérite

Près de 52 étudiants de La Cité collégiale ont reçu des bourses d'excellence pour l'année scolaire en cours. En tout, un peu plus de 122 000\$ ont été remis lors d'une cérémonie organisée spécialement



Photo : Karine Régimbald

pour l'occasion. Les élèves qui se sont démarqués provenaient d'un peu partout en Ontario et 15 d'entre eux étaient originaires d'Ottawa. La bourse de mérite collégiale de la Fondation W. Garfield Weston, la bourse Sommet de l'excellence de la Reine Elizabeth II et la bourse des mini-cours d'enrichissement figuraient notamment parmi les distinctions accordées. Sur la photo se trouve une étudiante en relations publiques de Fournier, Catherine Labrèche, qui s'est méritée une aide financière de 8 000\$, soit la plus grosse bourse disponible.

Printed and distributed by NewspaperDirect | [www.newspaperdirect.com](http://www.newspaperdirect.com), US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

7 octobre 2010 | Le Droit

# Ados, à vos claviers

Les jeunes d'aujourd'hui savent-ils écrire ? Grosse question existentielle comme entrée en matière, n'est-ce pas ? Et je vous la repose. Les adolescents savent-ils écrire ?

À lire ce que certains écrivent sur Facebook et dans les autres réseaux sociaux, on serait porté à répondre un retentissant : NON! Parce que la tendance sur le web est de raccourcir les mots pour, je présume, faciliter la lecture et accélérer les échanges de textes.

Exemple : le mot beaucoup devient « bcp » . Et lorsque quelqu'un lance une blague ou une boutade, il inscrit les lettres « lol » à la fin de sa phrase. Je me suis longtemps demandé ce que voulaient dire les lettres « lol ». Jusqu'à ce qu'un ami « facebookien » m'explique que ces lettres, selon lui, signifient le terme « laugh out loud » (éclat de rire). Alors si c'est le cas, pourquoi n'inscrit-on pas les lettres « edr », pour éclat de rire ?

En tout cas... je reviens à ma question. Les ados savent-ils écrire ?

Michel Lavoie croit que oui. Il en est convaincu. Si convaincu est-il qu'il veut relancer un projet qu'il a créé il y a 14 ans. Voici ce qu'il m'a écrit. Salomon: « Bonjour M. Gratton, « Il y a quelques années, alors que j'étais enseignant à l'école Mont-Bleu, j'avais fondé une petite maison d'édition dans le but de publier des jeunes auteures dans des recueils de nouvelles. À ma retraite de l'enseignement, j'ai repris ce beau projet aux Éditions Vents d'Ouest, où je suis le coordonnateur et le directeur des collections jeunesse depuis 16 ans. On a publié quatre livres avec des jeunes et, malheureusement, on a dû mettre fin au projet vu le manque de textes reçus. Ce n'est pas la faute des enseignants qui reçoivent une tonne de publicité à l'école.

« Je désire relancer ces livres écrits par des jeunes DES DEUX CÔTÉS DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS et j e tente ma chance de votre côté. Voici la demande:

« Denis Gratton deviendrait le parrain du projet en parlant une fois dans sa chronique de ce projet et en rédigeant la préface du livre, signée évidemment.

« Notre maison d'édition a reçu une subvention de 2500\$ de Sport Loisir Outaouais pour la production du livre. Nous tentons d'intéresser des entreprises privées de la région à nous appuyer financièrement pour la promotion, une fois le recueil publié. — Michel Lavoie ». Bien je vous dis oui, M. Lavoie. Sans hésiter. Je suis déjà le parrain de deux de mes dix nièces et ça me fera plaisir de l'être pour une troisième fois et de rédiger la préface de ce recueil jeunesse. Ce sera un honneur.

Alors les jeunes, ça vous intéresserait de devenir auteur-es ? Avez-vous une histoire à partager ? Aimeriez-vous qu'elle soit publiée et immortalisée dans un livre ?

Et vous, les parents ? Votre enfant a-t-il un talent pour la plume ? Aimeriez-vous le voir au Salon du livre de l'Outaouais 2012 en train de dédicacer « son » livre ?

Si oui, voici les règlements de ce « concours » :

- Genre du texte : nouvelle littéraire.
- Longueur du texte : 10 à 15 pages, double interligne.
- Thème : Les surprises de la vie !
- Date limite de remise de texte par envoi postal, en indiquant le nom de l'auteur, l'âge, l'école fréquentée, l'adresse postale complète, l'adresse courriel et le numéro de téléphone : 1er avril 2011 :

Prix Jeunesse Vents d'Ouest, 109 rue Wright, bureau 202, Gatineau, Québec, J8X 2G7.

Et sachez que Michel Lavoie vous accompagnera et guidera à travers tout le processus de révision, de correction et de publication de votre texte. Les textes gagnants seront publiés dans un recueil de nouvelles prévu pour parution en février 2012, en vue d'un lancement au Salon du livre de l'Outaouais de la même année. Le prix consiste à une publication et aucun droit d'auteur ne sera payé aux lauréats.

Pour de plus amples renseignements : Michel Lavoie, michellav66@hotmail.com ou le 819561-9991.

Donc à vos plumes les jeunes ou à vos ordinateurs, j'espère que bcp d'entre vous participerez et que nous serons nombreux à offrir « votre » livre au Salon du livre de 2012. J'ai déjà hâte de vous rencontrer.

Et c'est signé : votre parrain (lol).

Voici un S.O.S. lancé hier par la directrice générale d'Entraide familiale de l'Outaouais (EFO), Diane Tremblay. Salomon: « Présentement, environ 25 familles (de l'Outaouais) sont sans frigos. Elles en ont fait la demande mais nous en manquons. Nous manquons aussi de 20 lits pour répondre aux besoins. « Nous avons donc un besoin urgent de lits et de frigos et tout doit être en bon état.

« Pour faire un don, appelez EFO au 819-669-0686. Nous faisons la cueillette gratuitement à votre domicile. Un rendez-vous vous sera fixé. « Merci de répondre à notre appel. »

7 octobre 2010 | Le Droit | JEAN-JEAN-FRANÇOISFRANÇOISDUGAS DUGAS Correspondant régional — Est  
 jfdugas@ledroit.com ontarien Correspondant régional jfdugas@ledroit.com

# Brisson assure qu'il convoite un poste pour les bonnes raisons

## Élections à Russell

Jean-Serge Brisson assure qu'il ne lorgne pas une poste de conseiller à Russell, dans l'Est ontarien, pour renverser le règlement sur l'affichage commercial bilingue de la municipalité, comme il tente de le faire devant les tribunaux. C'est une mauvaise gestion de fonds publics qui pousse l'exécutif à revenir à la table du conseil, dit-il.

**MÉGA FORFAIT ÉCONO-CARBURANT!**

Grâce à ce forfait, combiné à un entretien régulier, vous pourriez économiser jusqu'à 350 \$ par année en carburant.

Le forfait comprend :

- ✓ Vidange d'huile et changement de filtre\* de marque Motorcraft®

**PLUS**

- ✓ Permutation et inspection des quatre pneus
- ✓ Inspection des freins et rapport des résultats
- ✓ Inspection des courroies et des durites
- ✓ Inspection du filtre à air de l'habitacle
- ✓ Inspection en 87 points, comprenant : le filtre à air (un filtre à air encaissé entraîne l'économie de carburant), les composants de la direction et de la suspension ainsi que le meilleur rapport des résultats

**POUR SEULEMENT 59,99 \$<sup>†</sup>**

**PLUS :** INSTALLATION DES PNEUS D'HIVER DÉJÀ MONTÉS SUR JANTES\*, SANS FRAIS ADDITIONNELS, À L'ACHAT DU MÉGAFORFAIT ÉCONO-CARBURANT.

**ÉVÈNEMENT PNEUS NATIONAL** Entretien complet des pneus

Personne ne vend à meilleur prix!<sup>1</sup>

Remise postale du fabricant pouvant atteindre **100 \$<sup>2</sup>**

Pour plus de détails, consultez votre conseiller technique.

Protégez vos jantes du sel de déglacage. Optez pour des jantes en acier cet hiver.

Jantes en acier de 14 po à partir de **59,99 \$<sup>3</sup>** chacune

Confiez-nous l'entreposage de vos pneus d'hiver ou d'été, à partir de 15 \$ par pneu de voiture ou 20 \$ par pneu de camionnette<sup>4</sup>.

Cherchez les concessionnaires participants. Un crédit est requis pour vendre et stocker plus.

« Cet hiver, je fais confiance uniquement à mon concessionnaire Ford. »

**ENSEMBLE SÉCURITÉ D'HIVER** SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

**Renseignez-vous sur notre FORFAIT SÉCURITÉ D'HIVER\*.**  
 Soyez prêt pour l'hiver grâce à notre sélection de pneus de grandes marques, nos jantes en acier et notre système de surveillance de la pression des pneus conçu par Ford.

**PIÈCES ET SERVICE D'ORIGINE**

« Je ne m'en vais pas là pour descendre le règlement mais pour reprendre ma job comme avant. À l'époque, nous avons développé de beaux projets et nous avons tout négocié jusqu'à la cenne près pour éviter des coûts supplémentaires. Depuis quatre ans, tout cela a tourné au caca », lance-t-il.

M. Brisson a fait allusion à plusieurs projets auxquels il a participé à titre de conseiller, de 2003 à 2006, pour expliquer son point de vue, notamment le raccordement à l'aqueduc d'Ottawa et la construction d'un nouveau garage municipal.

« Le conseil actuel a changé le trajet et la grosseur des tuyaux pour l'eau ce qui a augmenté les coûts du projet de plusieurs millions de dollars (environ 6 millions \$). Le déménagement du garage municipal du parc industriel à la route 400 a aussi coûté plus cher aux citoyens de Russell », plaide-t-il.

Légalité du candidat

La question de l'affichage commercial bilingue revient souvent sur le tapis dans la communauté de Russell lorsque les gens parlent de la candidature de M. Brisson. Peut-il siéger au conseil d'une



municipalité et la poursuivre devant les tribunaux en même temps ? C'est ce qu'on peut entendre régulièrement dans les cafés.

Tout à fait, répond Christopher Gleeson, conseiller en gestion municipale au ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario.

« Oui il peut se présenter parce qu'il a toutes les qualités pour être un candidat. Il est citoyen canadien, il est âgé de 18 ans et plus et est propriétaire ou locataire dans la municipalité. C'est tout ce qui est important d'après la loi », indique le fonctionnaire.

M. Gleeson ajoute que c'est la responsabilité de ladite personne de déclarer un conflit d'intérêt au moment venu. « L'hypothèse est qu'il va respecter la Loi (sur les municipalités). »

M. Brisson assure que c'est justement ce qu'il fera le cas échéant.

« Si je suis élu, je me retirerai de toute discussion au conseil municipal. Mais je suis quand même prêt à répondre à des questions sur le sujet au conseil et c'est sûr que je vais en parler à l'extérieur de ce contexte. »

Contestation durable

L'ancien chef du Parti libertarien du Canada ajoute que la contestation du règlement sur l'affichage bilingue commercial suivra son cours peu importe ce qui se produit à Russell.

« Ce dossier a une vie pas lui-même et ça devient quelque chose qui ne me préoccupe plus. Et même si on renverse la décision à Russell, l'appel devant la cour se poursuit parce que le but est de régler la question une fois pour toutes », affirme-t-il.



M. Brisson et son compagnon d'armes, l'activiste anglophone Howard Galganov estiment que le règlement brime leurs droits de liberté d'expression. Ils sont prêts à défendre leur position jusqu'en Cour suprême.

Printed and distributed by NewspaperDirect | [www.newspaperdirect.com](http://www.newspaperdirect.com), US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.



Formulaire long du recensement 2011

# La Cour rejette la demande de la FCFA

PAUL GABOURY  
pgaboury@ledroit.com

La Cour fédérale rejette la demande de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) qui espérait renverser la décision du gouvernement fédéral d'abolir le formulaire long du recensement 2011.

Dans sa requête, la FCFA disait s'appuyer sur le paragraphe 41 (2) de la Loi sur les langues officielles qui impose aux institutions fédérales de veiller à ce que des mesures positives soient prises afin de favoriser l'épanouissement des communautés minoritaires linguistiques. Selon elle, le recensement long a caractère obligatoire fait partie des mesures positives mentionnées dans la loi. En adoptant son décret du 12 août 2010 abolissant le formulaire long, le gouvernement viole ses obligations imposées par la loi, arguait l'organisme.

À titre de redressements, l'organisme demandait au tribunal d'annuler la décision du gouvernement Harper, ainsi qu'une déclaration de la Cour affirmant que l'élimination du

questionnaire long obligatoire viole l'obligation du gouvernement canadien à la partie VII de la Loi sur les langues officielles. Enfin, elle demandait que le gouvernement administre de manière obligatoire les questions du formulaire long de 2006, ou l'équivalent contenu dans l'Enquête nationale auprès des ménages de 2010, dans le recensement de 2011.

La Cour fédérale n'a toutefois pas retenu les prétentions et arguments de la FCFA.

## Loi sur les langues officielles

Dans sa décision, le juge Richard Boivin indique que la partie VII de la Loi sur les langues officielles ne contraint d'aucune manière le gouvernement fédéral à la collecte de quelques données que ce soit via le recensement. « Du coup, estime le juge, la loi n'impose *a fortiori* aucunement la collecte de données au moyen d'un questionnaire obligatoire long » lit-on dans sa décision d'une vingtaine de pages.

Le juge Boivin indique ainsi qu'« aucune disposition de la Partie VII de la Loi, ni aucune autre partie de cette Loi, ni d'ailleurs

la Charte, ne requiert la collecte de données au moyen du recensement comme condition *sine qua non* de la base de l'octroi des droits qu'elle protège ».

« Dans les circonstances, la cour est d'avis qu'il n'existe pas de fondement législatif sur la base duquel des mesures positives puissent être interprétées comme comportant le devoir de recueillir des données par la voie d'un questionnaire long à caractère obligatoire. Le seul fondement législatif en cause est celui de la Loi sur la statistique relatif à l'obligation de tenir un recensement. Or, la façon dont le recensement s'opère et la méthodologie sont laissées à la discrétion du gouvernement et la Cour est d'avis que ni la Partie VII de la Loi sur les langues officielles ni son article 41 n'imposent au gouverneur en conseil une méthodologie particulière en la matière. »

« Cette cour conclut donc que le gouvernement en conseil, en adoptant le décret du 12 août en vertu de la Loi sur la statistique, n'a pas excédé les limites de la loi et n'a pas violé l'article 41 de la Loi. Dans les circonstances, il n'existe aucun motif d'intervention pour cette cour ».



## La FCFA est « très déçue » et pourrait contester la décision

CATHERINE LAMONTAGNE  
clamontagne@ledroit.com

La fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) pourrait aller en appel pour contester la décision rendue par la Cour fédérale hier.

La fédération dit vouloir prendre le temps de bien étudier la décision rendue par le juge Richard Boivin avant de prendre une décision. La présidente de la FCFA n'a toutefois pas caché sa déception hier face au rejet de la

demande formulée par son organisation en vue de conserver le formulaire long du recensement 2011.

« Nous sommes très déçus. On estime avoir démontré que les données obtenues sans le formulaire long sont inutilisables et c'est pourquoi nous comprenons mal la décision rendue », mentionne Marie-France Kenny, présidente de la FCFA.

La fédération est d'avis que les données du recensement sont les seules pouvant mesurer la vitalité de communautés fran-

cophones partout au pays.

« La décision rendue par la Cour nous surprend. On ne serait pas allé jusque-là si nous n'étions pas persuadés qu'il fallait garder le formulaire long en vertu de la Loi sur les langues officielles, une loi quasi-constitutionnelle », indique M<sup>me</sup> Kenny.

Le député libéral d'Ottawa-Vanier, Mauril Bélanger s'est lui aussi dit déçu de la décision du juge Boivin et a réitéré son appel à la FCFA si cette dernière décide de porter la cause en appel.

« Nous sommes toujours derriè-

re la FCFA mais si on ne parvient pas ni par la voie législative, ni par la voie judiciaire à renverser le projet du gouvernement conservateur d'abolir le formulaire long du recensement, nous le ferons lorsque nous serons de retour au pouvoir », affirme M. Bélanger.

Pour Madeleine Meilleur, ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, ce jugement pénalise les groupes minoritaires partout au pays.

« Je suis très déçue de la décision. Je souhaitais le retour du

formulaire long. La décision me surprend mais je ne vais pas critiquer la décision des juges », a indiqué M<sup>me</sup> Meilleur.

L'Association de la francophonie de l'Ontario qui s'est elle aussi prononcée contre l'abolition du formulaire long du recensement a préféré ne pas commenter le jugement rendu hier en attendant la décision de la FCFA quant à la suite des événements.

La FCFA a 30 jours pour porter en appel le jugement rendu par la Cour fédérale.

XF 2010 XFR



88 443\$

78 900\$

INCLUS TAXES, TRANSP ET PRÉPARATION

# JO163

JAGUAR OTTAWA  
1300, rue Michael

WWW.JAGUAROTTAWA.COM

1-888-472-3817



LEDROIT, LE JEUDI 7 OCTOBRE 2010

Printed and distributed by NewspaperDirect  
www.newspaperdirect.com © 2010 LEDROIT. ALL RIGHTS RESERVED.  
COPYRIGHT AND PROTECTED BY APPLICABLE LAW.

Article rank | 7 Oct 2010 | Ottawa Citizen | BY CARMEN CHAI AND PHIL COUVRETTE | POSTMEDIA NEWS

# Silence tops lunch menu at Quebec school

Whispers and the sound of chewing are all that can be heard in an elementary school in Quebec that has created a new rule forbidding kids from talking during lunchtime.

Since the beginning of the school year, about 300 students from five to eight years old at Ecole Notre-Dame in Waterloo, Que., eat their lunches in silence for 15 minutes in the school gymnasium, said Sandra Thibodeau, communications coordinator for Val-des-Cerfs School Commission.

"We accept a small amount of whispering for those 15 minutes and the school plays relaxing, rhythmic music ... it's very nice," she said.

Louise Gagnon, the mother of a seven-year-old student at the school, has collected about 100 signatures on a petition against the new policy.

Gagnon said that what prompted her to start the petition was the "complete change of attitude" she noted in her son after the rule came into effect.

The usually calm child "became furious and borderline aggressive" after returning from school starting last month, she said. "He would run everywhere, jump on furniture and feel the need to make noise and speak loudly."

Students caught not respecting the rules could ultimately be suspended, which happened twice in the case of Gagnon's son.

Thibodeau said that when the 15 minutes to eat lunch are over, the students head to the schoolyard for an hour of recess where they can shout and scream as much as they want.

Printed and distributed by NewspaperDirect | www.newspaperdirect.com, US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

Article rank | 7 Oct 2010 | Ottawa Citizen | BY MATTHEW PEARSON

# Carleton's faculty union receives strike go-ahead

**Without a contract since April, union members want process for granting tenure, promotions to professors left as is**

For the second time in as many weeks, a Carleton University labour union has been given a strike mandate by its members.

Carleton's faculty union — which includes more than 830 professors, librarians and contract instructors who have been without a contract since April — voted 88.5-per-cent in favour of striking in two days of balloting.

A strike deadline has not been set and the mandate doesn't mean a strike will actually occur. The union leadership has won similar mandates in the past, but never actually gone on the picket lines, according to president Johannes Wolfart, a professor specializing in religious history.

But, he added, the strong mandate should send a message to the administration when bargaining continued Wednesday.

"It will let the employer know they're talking to an entire faculty, not just a few union representatives," he said.

Proposed changes to the process for granting tenure and promotions to professors seem to be the main sticking point in the negotiations.

The administration wants to make sweeping changes to bring the school's practices more in line with the research-intensive Canadian universities Carleton measures itself against.

But the union defends the tenure and promotion model currently in place and says it was in place when many top researchers secured tenure.

Research funding at Carleton, the union notes, has jumped from \$ 28 million in 1999-2000 to \$73 million last year, and the university is now home to 24 prestigious Canada Research Chairs and five Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada chairs.

In keeping with directives from the provincial government, the university is proposing a two-year wage freeze.

On average, professors at Carleton were paid \$109,876 in 2008-2009.

Last week, members of the union representing about 725 administrators, lab and library technicians and other support staff voted 83 per cent in favour of striking.

Union president Wiz Long said job security is the key concern amongst her members, who spent two weeks on the picket lines in 2007.

Printed and distributed by NewspaperDirect | www.newspaperdirect.com, US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

Article rank | 7 Oct 2010 | Ottawa Citizen

# Court won't save long-form census

1

A Federal Court justice has dismissed a challenge launched by a francophone group to overturn the government's decision to scrap the mandatory long-form census. The Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada argued the federal government had a duty under the Official Languages Act to maintain the long-form census since its data are used by dozens of institutions to establish measures to support minority language communities and monitor their progress. But Justice Richard Boivin ruled Wednesday that existing legislation doesn't specify that the government must maintain the census.

Printed and distributed by NewspaperDirect | [www.newspaperdirect.com](http://www.newspaperdirect.com), US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.

7 octobre 2010 | Le Droit | MONTRÉAL — La Presse

# David Abitbol sera accusé de possession de pornographie juvénile

David Abitbol n'est pas au bout de ses peines. En analysant son ordinateur personnel, la Sûreté du Québec aurait découvert plusieurs centaines de fichiers de pornographie juvénile, a-t-on appris hier lors d'une brève comparution de l'accusé au palais de justice de Montréal.

En plus des accusations de menaces et d'entreposage illégal d'armes à feu qui pèsent déjà contre lui, David Abitbol sera accusé de possession de pornographie juvénile, a indiqué le procureur de la Couronne.

Les nouvelles accusations seront portées d'ici le 13 octobre, date à laquelle son enquête sur mise en liberté a été reportée, à la demande de la défense.

La SQ a arrêté David Abitbol dans la nuit de vendredi à samedi au domicile de ses parents, boulevard Gouin Est, dans l'arrondissement Montréal-Nord. Les policiers ont saisi cinq armes à feu, plusieurs cartouches et du matériel informatique.

Printed and distributed by NewspaperDirect | [www.newspaperdirect.com](http://www.newspaperdirect.com), US/Can: 1.877.980.4040, Intern: 800.6364.6364 | Copyright and protected by applicable law.